

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste  
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0  
M.R.C. Les Basques

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

**Avis public**

**Règlement n° 497 modifiant le règlement 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale**

À la séance ordinaire qui eut lieu le 14 mars 2023 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté : « **Règlement n° 497 modifiant le règlement 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale** »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou de demander une copie dudit règlement par courriel au [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca). De plus, celui-ci est affiché dans le site Internet de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 21 mars 2023.

Signe Document Original Signé  
Par La Personne Indiquée Ci-Bas  
Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Référence : **Règlement n° 497 modifiant le règlement 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale**

Je soussigné, Dany Larrivée, résidant à Notre-Dame-des-Neiges, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 21 mars 2023 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Entre 8h30 à 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 21 mars 2023.

Signe Document Original Signé  
Par La Personne Indiquée Ci-Bas  
Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

